



G. C. 17

PROCES VERBAL DU CONGRES DE PRINTEMPS

LE 8 MARS 2015 A BEAUVOIR/ NIORT (salle des fêtes)

Ordre du jour :

Selon l'ordre du jour établi par le bureau du groupement (voir convocation).

Ouverture de la séance à 10h, par le président F.Pouzet.

L'adjointe au maire (responsable des associations) se joint à notre président, pour nous souhaiter la bienvenue à Beauvoir ,et valoriser Mr Allard en temps que membre et président très actif au sein de son association et de sa commune, notre président F .Pouzet remercie la société de Niort pour son accueil , sa toute première organisation, ainsi que tous les membres présents.

Mr Allard présente sa région, remercie tous les colombophiles et le conseil municipal.

Notre groupement G.C.17 offre une fleur à l'adjointe au maire ;

Appel des sociétés présentes : Aigrefeuille , Rochefort, Ecoyeux, Matha , Sigogne, Niort , St Jean d'Y, Royan, Ruffec et La Brée.
Saintes et Cognac absentes excusées.

Une minute de silence est observée , suite au décès d'un colombophile, Monsieur Michel Beau de la société de Matha.

Une pensée à toutes les femmes en cette journée du 8 mars , bien représentées au premier rang ;

Lecture du dernier procès verbal : Lecture faite par Mme David N et accepté à l'unanimité.

Le congrès de la 12ème région qui était prévu en fin d'année , n'aura pas lieu à Matha.

Le thé dansant de janvier 2015 n'a révélé aucun bénéfice , par contre un grand merci à tous les colombophiles qui se sont mobilisés pour cette manifestation à Pont L'Abbé d'Arnault.

La vente aux enchères de pigeons sur notre site, a dégagé un bénéfice de 1600€, et nous pouvons remercier tous les généreux donateurs, ainsi que toutes les personnes qui ont investi dans cette vente.



G. C. 17

La cotisation annuelle doit être votée tous les ans , cette dernière est un droit au camion , et évite les augmentations des frais de concours, c'est une cotisation par colombier qui est fixée à 20€ pour l'année 2015 et acceptée à l'unanimité.

Les sociétés de Saintes et Champniers devront s'acquitter de cette cotisation.

Les feuilles des heures de ramassage de 2015 sont distribuées à chaque président et en aucun cas négociables.

Commission sportive : présentée par son président Mr E.Billaud, la ligne sud a été acceptée , ainsi que la société de Champniers, qui se joindra à nous sur cette ligne.

Le concours de Pau a été voté en commission sportive,

Les yearlings et les jeunes pigeons seront lâchés en même temps et par zone (est ou ouest) selon la météo du jour , et Mr Billaud prendra tout en compte.

Zone Ouest : Aigrefeuille, Royan, Rochefort, Ecoyeux , Saintes et La Brée.

Zone est : St Jean d'Y , Sigogne , Matha, Niort, Cognac et Ruffec .

La ligne sud est réservée uniquement aux jeunes et yearlings.

Lors du premier concours de Libourne , une évaluation du nombre de pigeonneaux sera demandée 15 jours avant , et en fonction du nombre , les yearlings y seront admis .

Les concours de Etampes et St Just en Chaussée passent au vote : soit 25 personnes pour Etampes et 7 personnes pour St Just en Chaussée , le concours d'Etampes qui remplacera Mantes la jolie est retenu .

Le concours de La Flèche pour remplacer Chateauroux est adopté à l'unanimité ;

Tous les concours seront en logés le samedi et lâchés le dimanche , sauf Dunkerque et Verviers qui seront en logés le jeudi et lâchés le samedi.

Pour le programme des inter groupements (G.C.17, GDSO, Charente et quelques amateurs de Haute Vienne Creuse) , 6 concours ont été retenus : Etampes , Arras , Dunkerque transportés par le club de l'amitié et Reims, Verviers , Rouen transportés par G.C.17.

Chaque groupement restera responsable de son transport et il est recommandé de mettre le nom du concours sur chaque panier lors de la mise en loge ; Mr Goursaud jp précise de rester vigilants sur la couleur des bagues, car yearlings et les 2 ans ont la même couleur de bague.

Dans les paniers de jeunes, les femelles yearlings seront autorisées.

Au niveau des concours inter groupement , Mr Billaud a demandé un règlement auprès de Mr Dedoulounoux j , ce dernier est en cours .

La paille sera autorisée uniquement dans ces concours , à condition que les chauffeurs laissent les lieux propres.

La Peugeot 208 , mise en jeu pour les inter groupement est sur le site G.C.17 , dont vous trouverez le mode de calcul.

Le nombre de pigeons par panier reste inchangé :soit 25 pigeons pour une nuit et 19 pigeons pour 2 nuits , et le prix de la mise en loge est conservé à 0,60 € du bec pour les concours du G.C. 17 et 1 €



G. C. 17

pour tous les autres, sauf Falaise et Rouen , afin de pourvoir les frais de transport et la remise des prix.

Une baisse de 10 centimes par bec est accordée exceptionnellement à la société de La Brée pour la saison 2015.

Mr Billaud souhaite que tous les amateurs du G.C.17 soient solidaires et participent en masse aux concours inter groupement , afin de soutenir une démocratie et un respect des statuts de région.

Rapport instruction : Mr Robinaud E, donne le compte rendu des informations sur son travail en amont, merci à Messieurs Gobin G et Giraud D pour leur intervention au sein des écoles de la ville d'Arvert.

Le projet du colombier itinérant est toujours en cours , et remercions Mr Robinaud E pour toutes ces infos et toutes ces interventions instructives.

Mr le conseiller général , surpris et heureux , souhaiterait que ses collègues aient le même sens d'orientation que nos pigeons , nous recevons ses félicitations et ses encouragements à communiquer notre passion.

;

Remise du diplôme à Mr Boyer pour sa deuxième place au tour de France de nos pigeons.

Le prochain congrès d'automne sera organisé par la société de Rochefort /Mer le 18 octobre 2015.

la séance est levée à 12 h30

suivie de l' apéritif offert par le conseil municipal

la secrétaire du G.C.17 N.DAVID